



# **Motion sur la MHE, proposée par la Conf et adoptée à l'unanimité par la chambre d'agriculture 47 (Mars 2024)**

- Considérant que l'extension en cours de la MHE, partie des Pyrénées Atlantiques, touche aujourd'hui notre département, où plusieurs dizaines de fermes sont classées « foyer »,
- Considérant que cette maladie nouvelle dans nos territoires occasionne plusieurs symptômes peu documentés et non reconnus, puisqu'outre une mortalité marginale, elle s'avère causer la stérilité des taureaux, l'infertilité des vaches, leur avortement et leur tarissement, causant des pertes d'exploitation massives non encore reconnues,
- Considérant que cette épidémie n'est pas fortuite mais très probablement due au réchauffement climatique qui crée des conditions nouvelles et favorables à la prolifération de l'insecte vecteur de la MHE, et que donc nous nous acheminons probablement vers une explosion du phénomène avec les beaux jours qui arrivent,
- Considérant qu'en matière de biosécurité la nature de ce vecteur nous laisse impuissants, et que par ailleurs ce même insecte colporte la FCO qui nous arrive par l'Est (sérotype 8) et le Nord (sérotype 3 - dont la France est pour l'instant indemne), ce qui dessine la menace d'une catastrophe sanitaire majeure pour l'élevage bovin dans les semaines et mois à venir,
- Considérant que depuis le 1er Janvier dernier les indemnisations relatives à la MHE, outre qu'elles sont très incomplètes au regard des conséquences économiques des différents symptômes cités plus haut, relèvent désormais du FMSE - ce qui implique une contribution substantielle de la profession face aux conséquences d'une maladie émergente qui devraient relever exclusivement d'indemnisations par l'Etat,

## **Souhaitons donner l'alerte et demandons :**

- que l'ensemble des syndicats agricoles, des filières d'élevage bovin, et des instances sanitaires soient réunies au plan national, afin d'anticiper la crise à venir,
- qu'il soit considéré la menace que cette épidémie et la sous-indemnisation des pertes qu'elle cause fait peser sur les filières bovines au plan structurel, en poussant les éleveurs déjà fragilisés à décapitaliser à nouveau cette année, ou à abandonner le métier.